

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	14	14 + 4 pouvoirs

Date de convocation
4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Anthony GIRAUD à Guillaume ÉTÉVÉ, Stéphanie HINDELANG à Christine MEYER, Valérie JACOB à Pascal DURAND, Christian BOURGAUX à Cathy GREINER.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Vote du BP Budget Annexe
N° de délibération : 21_2024**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	4	18	0	0	0

Après avoir voté le budget principal de la commune, il convient de passer au vote du BP du budget annexe en ce qui concerne le Quartier Durable des "Jardins du Presbytère".

Conformément à la réglementation, un budget annexe avait été créé en 2021 pour isoler financièrement cette opération immobilière du budget général. En effet, lorsqu'il s'agit de gérer un service public industriel et commercial comme la distribution de l'eau, la desserte de l'assainissement, la collecte et le traitement des ordures ménagères ou l'aménagement d'un lotissement, il convient de créer un budget annexe.

Par ailleurs, les lotissements réalisés directement par une collectivité locale sont soumis de plein droit à la TVA et ont un suivi particulier en comptabilité de stock.

Le Maire présente le projet de budget annexe « Quartier durable » qui a été établi en collaboration avec le Conseiller aux Décideurs Locaux de la Trésorerie de Vandœuvre.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	intitulé	montant	article	intitulé	montant
605	Travaux	412 108,00	7015	Vente de terrains aménagés	929 282,06
6045	Etudes, prestations de service	36 848,90			
635	Autres impôts, taxes, TF	730,00			
65888	Charges diverses de la gestion courante - autres - arrondis TVA	10,00			
6015	Terrains à aménager (1)	165 310,00			
7133	Variation des en-cours de production de biens	314 274,96			
002	Déficit de fonctionnement n-1	0,20			
		929 282,06			929 282,06
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16878	Emprunt - Remboursement	721 343,00	3354	Intégration des stock	314 274,96
			001	Exédent n-1	407 068,04
		721 343,00			721 343,00

Après cet exposé, le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- D'APPROUVER le vote de ce budget annexe « quartier durable » 2024 présenté en équilibre pour un montant de 929 282,06 € au niveau de la section de fonctionnement et de 721 343 € au niveau de l'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Marcel TEDESCO,
Maire



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO
2024.04.09 15:53:08 +0200
Ref:6308596-9437065-1-D
Signature numérique
Maire